

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 mai 2024

Le conseil municipal ordinaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le six mai deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Madame Viviane TONDELLIER, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Présents : 9
Votants : 14

9 PRESENTS : Mesdames Viviane TONDELLIER, Karine HEURTEUR, Sophie DURAND, DUCHAUFFOUR Agathe, GARDINIER Isabelle

Messieurs Marc PLASMANS, POUEYTO Pierre-Charles, POLLET Thomas, SEGARD Bertrand,

5 ABSENT EXCUSES : Madame Viviane SEGERS (Pouvoir Monsieur Bertrand SEGARD),
Madame Sophie TORDEUR (Pouvoir Marc PLASMANS)
Monsieur ORCEL Lionel (pouvoir Monsieur Pierre POUEYTO),
Monsieur DUBAT Martial (pouvoir Monsieur Bertrand SEGARD),
Monsieur SIROT Jean (Pouvoir Viviane TONDELLIER)

Le conseil municipal désigne Pierre-Charles POUEYTO secrétaire de séance.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le compte rendu du conseil du 08 avril 2024.

TRAVAUX EN COURS

1) Extension du réseau souterrain haute tension en vue de l'alimentation du futur lotissement des Flachis.

Un devis a été reçu en Mairie concernant l'extension du réseau électrique pour alimenter le futur lotissement des Flachis, après négociation entre le promoteur et la Mairie, il a été décidé que la Mairie anticipera le paiement à hauteur de 50% de la facture finale, en attendant le remboursement au démarrage du lotissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Madame le Maire à signer le devis de la SICAE pour un montant de 5 930.96 € HT.

2) Toiture réserve cantine

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le devis de 7 514€ pour la réalisation de travaux de couverture sur la réserve de la cantine.

AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR SIGNATURE DES DEVIS DE FOURNITURES, DE SERVICE ET DE TRAVAUX

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer des devis pour un montant maximum de 6000 € pour l'achat de fournitures, de services et la réalisation de travaux « tout en veillant à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique (décret n°2019-1344).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE Madame le Maire à valider des devis jusqu'à hauteur de 6 000 € HT sans avoir à consulter le conseil municipal au préalable et selon les éléments précisés ci-avant

Madame le Maire précise que les devis validés seront présentés régulièrement auprès des conseillers municipaux.

Par ailleurs le conseil approuve le devis de 7 514€ pour la réalisation de travaux de couverture sur la réserve de la cantine.

RPQS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

1) Eau

Monsieur Marc PLASMANS, présente au conseil municipal le rapport provisoire 2022 sur le prix et la qualité de l'eau potable réalisé par l'ADTO.

Après avoir entendu les éléments communiqués et commentés, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver le rapport sur le service de l'eau potable 2022 de VEOLIA.

2) Assainissement

Monsieur Marc PLASMANS, présente au conseil municipal le rapport provisoire 2022 sur le prix et la qualité de l'assainissement réalisé par l'ADTO.

Après avoir entendu les éléments communiqués et commentés, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver le rapport sur le service de l'assainissement 2022 de VEOLIA.

PERSONNEL COMMUNAL

En prévision des absences pour les congés d'été, le recours à une personne en CDD est validé par le conseil pour la période de juillet et Aout sur la base de 35 heures par semaine.

Madame le Maire propose la candidature de Monsieur Thomas Wiard qui avait déjà été embauché l'année dernière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés accepte l'embauche de Monsieur Thomas Wiard du 1^{er} juillet au 31 Août 2024 sur la base du SMIC pour 35 heures par semaine.

Le Conseil autorise Madame le Maire à procéder à l'embauche et à signer le contrat de travail.

REPLACEMENT DES FENETRES DU LOGEMENT DE BRAY

Certaines huisseries du bâtiment ne sont plus en état et le locataire sollicite la commune pour leur remplacement. La dépense sera évoquée dans le cadre du budget 2025 et des devis seront demandés pour l'année prochaine.

LONGUEUR DE VOIRIE – DGF (Dotation Global de Fonctionnement)

La commune bénéficie d'une subvention proportionnelle à la longueur des voiries. L'actualisation des longueurs de rue par le PNR a permis de passer de 5 096 à 5 341 ML. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés acte la mise à jour des longueurs de voirie.

AIDE A LA PRESCOLARISATION

Le Conseil Départemental offre la possibilité aux communes, sous certaines conditions, d'obtenir une aide à la préscolarisation.

Notre commune, par le RPC mise en place, remplit les conditions demandées pour bénéficier de cette aide.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et ce, à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite l'octroi de cette subvention auprès du Conseil Départemental.

MEMORIAL DAY

La commémoration aura lieu le 25 mai 2024 à 11h.

ELECTIONS EUROPEENNES

Les élections se dérouleront le 9 juin 2024 de 08h00 à 18h00.

ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

La Loi d'accélération des énergies renouvelables prévoit que les communes peuvent désormais définir, après concertation, des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

- L'éolien n'est pas compatible avec le classement du village.
- Les centres bourg ne sont à priori éligibles qu'à la géothermie.

Les zones excentrées du centre bourg sont éligibles mais doivent passer en comité projet pour décision collégiale.

Une communication va être réalisé par la mairie auprès de tous les habitants du village afin de recueillir leur position.

QUESTIONS DIVERSES

- La chaussée de la rue des bons enfants et de l'église de Bray présente un fort bombé. Il n'y a pas de travaux envisagés à date.
- Certains espaces verts sont entretenus de manière espacée, avec des pelouses pas toujours fraîches. La question d'un recours extérieur possiblement de manière ponctuelle est posée.
- Une bande de 5 m sépare les maisons en bordure de champs et les cultures. Le conseil municipal rappelle que cette zone est privée et ne doit être utilisée par les promeneurs ni pour l'épandage de déchets verts.

La séance est levée à 22H00

Prochain conseil municipal : 24 juin 2024 à 20h00